

Les Cahiers des dix



1655 : Raid Agnier sur l'île aux Oies

Marcel Moussette

Number 57, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1008109ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1008109ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

The raid perpetrated by a party of Iroquois on the new settlement of Ile aux Oies could have been perceived simply as another sad event among so many others during that painful period of war between the French and the Iroquois. However, in addition to the massacre of seigneur Moyen and his wife, there was kidnapping of their three children and two others from a family of settlers, followed by their eventual liberation through the efforts of people in Ville-Marie (Montreal). This chain of events was noticed at the time by several authors who recounted the story. Later, the incident was forgotten and it was only in the XIXth and XXth centuries that some historians began to mention it in their writings. The construction of this story and its inscription in the collective memory at different times are examined in this article.

Cite this article

Moussette, M. (2003). 1655 : Raid Agnier sur l'île aux Oies. *Les Cahiers des dix*, (57), 273–297. <https://doi.org/10.7202/1008109ar>

1655 : Raid Agnier sur l'île aux Oies

Par MARCEL MOUSSETTE

Le jour de la Fête-Dieu de l'année 1655, Jean-Jacques Moyen, le nouveau seigneur de l'île aux Oies¹, et son épouse Élisabeth Lebreton furent massacrés et leurs trois enfants enlevés par un parti d'Agniers. Mon intérêt pour cet événement tragique qui, à l'époque, fit beaucoup de bruit dans la petite colonie de la vallée du Saint-Laurent déchirée par des hostilités entamées avec les Iroquois depuis près d'un demi-siècle, a été éveillé suite à des fouilles archéologiques que j'ai menées sur l'île aux Oies de 1987 à 1997². Ces interventions successives nous ont permis de faire la fouille intensive de deux sites à fort potentiel : la Nouvelle Ferme, sise sur la Petite île aux Oies, occupé depuis 1668 par un établissement

1. L'île aux Oies, une des 21 îles de l'archipel de l'île aux Grues, en aval de l'île d'Orléans, est située en plein fleuve Saint-Laurent, à la rencontre des eaux douce et salée, à environ 80 kilomètres de Québec. L'île est reliée à l'île aux Grues par des battures qui sont recouvertes périodiquement par les eaux des grandes mers. L'île aux Oies, dont les prairies naturelles sont très propices à l'agriculture, est divisée en deux parties inégales par un étroit bras du fleuve, formant ce que l'on a appelé les Petite et Grande îles aux Oies.
2. Ce projet n'aurait pu être réalisé sans le soutien des actuels propriétaires de l'île aux Oies, le Domaine de l'Isle aux Oies, le Conseil de recherches en sciences humaines (Ottawa) et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. À ces organismes et à ceux qui les représentent ou y œuvrent, vont mes remerciements les plus sincères. Aussi, je voudrais remercier Clara Marceau du Département d'histoire de l'Université Laval qui a effectué la dactylographie du texte manuscrit.

agricole ayant appartenu à l'origine à Bécart de Granville ; le Rocher de la Chapelle, sis sur la Grande île aux Oies, occupé à partir de 1645 par un établissement ayant appartenu à l'origine au gouverneur Montmagny et dont Jean-Jacques Moyen se porta acquéreur en 1654.

En effet, les fouilles archéologiques du site du Rocher de la Chapelle nous ont conduit à la découverte de vestiges d'un établissement euro-américain consistant en deux habitations, dont l'une était une petite maison-bloc pourvue d'un four à pain, et possiblement d'une grange-étable. Le tout devait être entouré d'une palissade faisant un rectangle allongé, dont nous n'avons cependant retrouvé que le pan sud. La position des éléments structuraux et couches de dépôts associés à ces vestiges les situe juste au-dessus d'une occupation que nous avons reliée aux Iroquoiens du Saint-Laurent, datant au plus tard du début du XVII^e siècle, et en-dessous des restes beaucoup plus élaborés d'une maison à double foyer dont l'occupation pourrait remonter à la fin du XVII^e siècle. Cette position stratigraphique nous suggère donc que l'on pourrait être en présence ici d'un établissement en existence au milieu du XVII^e siècle. Cette datation large est corroborée, mais de façon approximative, par la culture matérielle révélée par ces couches de sol, en particulier la poterie d'importation française, qui ne montre aucun des types spécifiques du XVIII^e siècle, comme la faïence brune ou la terre cuite d'Albisola. Aussi, la présence d'ossements de bovins et de porcs dans ces assemblages archéologiques démontre l'existence d'un cheptel, donc d'un établissement voué à une certaine production agricole³.

Vu son ancienneté relative au plan archéologique, ce premier établissement, qui remplace une occupation amérindienne, pourrait être associé à la concession faite à Montmagny par la Compagnie de la Nouvelle-France⁴ sur laquelle, dès l'automne 1646, s'installent par bail à ferme le colon Jacques Boissel et sa famille⁵. De plus, le fait que l'année suivante on retrouve, associée aux Boissel une deuxième famille, celle de Nicolas Macard et de sa femme Marguerite Couillard, s'accorde avec les vestiges et traces de deux habitations mis au jour par les archéologues. Enfin, pour ajouter encore à ces arguments, il faut dire que ce replat du Rocher de la Chapelle, sur lequel se sont installés les premiers colons français, a constitué durant tout le Régime français, que ce soit sous la gouverne du seigneur Paul Dupuy de Lisloye ou des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, le cœur vivant de la seigneurie de l'île aux Oies. Situées en plein centre des fertiles

3. Je travaille présentement à une monographie qui discute beaucoup plus en profondeur cette évidence archéologique.

4. ANQQ, gr. Boisseau, 4 septembre 1816.

5. JULES VÉZINA, *Histoire et généalogie d'un archipel*, Association historique, Isle-aux-Grues, 1994, p. 24-25.

prairies naturelles de l'île, cette butte rocheuse commande non seulement une vue à 360° sur les terres en culture mais aussi permet de surveiller la circulation fluviale de chaque côté de l'île, dans les chenaux du Nord et du Sud. Cette position stratégique devait constituer un avantage considérable en cette période d'incertitude où les attaques iroquoises s'acheminaient vers leur paroxysme. Et il est certain que l'édification d'un enclos palissadé est reliée à l'atmosphère d'insécurité qui devait régner dans un endroit aussi isolé durant cette époque troublée.

Ce serait donc à cet endroit que ce serait trouvé, le 27 mai 1655, le tout nouveau seigneur de l'île aux Oies, Jean-Jacques Moyen. À ce moment, le colon Jacques Boissel avait quitté l'île depuis 1649 pour habiter la seigneurie des jésuites de Notre-Dame-des-Anges, près de Québec⁶, sans doute à cause de la menace iroquoise grandissante. Cependant, la famille Macard y demeurerait toujours et elle se trouvera donc intimement mêlée aux événements qui sont sur le point de survenir, puisqu'un acte de 1654 mentionne « Nicolas Macard, demeurant ordinairement en l'Île-aux-Oies »⁷.

En fait, le récit de ce drame peut être divisé en cinq épisodes principaux reconstitués à partir d'auteurs de l'époque qui l'ont relaté ou d'historiens qui en ont complété le contenu plus tard par leurs recherches. Le premier épisode, en guise d'introduction, nous parle de façon très brève de l'établissement du sieur Moyen à l'île aux Oies. Le second épisode se rapporte au massacre du couple seigneurial et à l'enlèvement de leurs trois enfants, deux filles et un garçon, et de deux des filles du couple Nicolas Macard - Marguerite Couillard, eux aussi habitants de l'île. L'épisode trois se passe dans la région de Montréal où les Français tentent de négocier la libération des jeunes prisonniers. Il est marqué par deux moments forts qui sont deux prises d'otages iroquois par les Français qui comptent s'en servir comme monnaie d'échange. Le quatrième épisode consiste en la libération par les Agniers des jeunes prisonniers avec d'autres Français enlevés au cours de raids antérieurs. Et enfin, en guise de conclusion ou d'épilogue, le cinquième épisode nous décrit le destin de certains de ces jeunes rescapés de l'univers amérindien.

Jusqu'à maintenant aucun récit d'un témoin oculaire du drame n'est parvenu jusqu'à nous. Pourtant, les cinq enfants ont survécu assez longtemps à toutes les péripéties qui ont entouré ce raid et ils auraient bien pu, sinon nous en laisser un témoignage écrit, du moins en faire part à quelqu'un de leur entourage qui l'aurait consigné sous forme écrite. Mais ceci ne semble pas le cas. En fait, les trois récits les plus anciens qui nous sont parvenus témoignent tous d'une

6. ANQQ, gr. Audouard, 25 novembre 1649.

7. ANQQ, gr. Audouard, 10 avril 1654.

connaissance externe du drame. Ils sont le fruit de trois membres d'ordres religieux et au moins deux d'entre eux ont été écrits plusieurs années après les faits, probablement à partir d'informations provenant de personnes interposées : la lettre du 12 octobre 1655 de l'ursuline Marie de l'Incarnation à son fils⁸ ; le texte du jésuite François Du Creux publié dans son *Historia Canadensis* en 1664⁹ ; et celui du sulpicien Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal* rédigée en 1672¹⁰.

Le compte rendu le plus ancien — et le plus près de l'action, puisqu'à cette époque l'établissement de l'île aux Oies, constitue une espèce de poste avancé de Québec — est le compte rendu que Marie de l'Incarnation, après une brève mise en contexte sur la guérilla entreprise par les Agniers, fait en quelques lignes du drame de la Fête-Dieu de 1655 :

Le coup le plus funeste qu'ils aient fait, a été à l'Isle aux Oyes, où un honnête Bourgeois de Paris nommé Monsieur Moyen, qui avoit acheté cette place, s'étoit établi avec toute sa famille. Il fut surpris le jour du saint Sacrement, tous ses gens étant à l'écart. Lui et sa femme furent massacrez, et leurs enfants avec ceux d'un honnête Habitant emmenez prisonniers.

Malgré son caractère laconique, ce texte renferme quand même des informations de base sur ce qui s'était passé à l'île aux Oies, renseignements qu'elle a sans doute obtenus de première main. En effet, la religieuse qualifie Jean-Jacques Moyen d'« honnête bourgeois de Paris », un statut socio-économique qui se vérifie assez bien par le fait que le 10 janvier 1654, il avait acheté d'Adrien Huault, frère et exécuteur testamentaire de l'ancien gouverneur Montmagny décédé aux Antilles, la moitié de la seigneurie de la Rivière-du-Sud pour une somme de trois milles livres¹¹, un montant considérable pour l'époque. Le moment de l'événement, soit le jour du Saint-Sacrement ou Fête-Dieu, est corroboré par les récits subséquents. Cependant, il nous est difficile de nous faire une idée précise de ce que Marie de l'Incarnation entend par *tous* les gens du seigneur Moyen. Des domestiques ou hommes engagés ? L'idée est plausible. Mais il pourrait aussi s'agir de la famille Macard, dont on sait qu'elle habitait l'île et dont deux enfants, Marie et

8. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, Dom Guy Oury éd., 1971, Solesme, Abbaye Saint-Pierre, p. 563.

9. FRANÇOIS DU CREUX, *The History of Canada or New France*, Publications XXX et XXXI, P.J. Robinson, trad. et J.B. Conacher éd., The Champlain Society, Toronto, 1951, 775 p. [Édition fac simile, Greenwood Press Publishers, New York, 1969].

10. FRANÇOIS DOLLIER DE CASSON, *Histoire du Montréal*, Éditions Hurtubise HMH, Montréal, 1992.

11. AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud et de leurs alliés Canadiens et Acadiens*, La Tribune, Saint-Hyacinthe, 1912, p. 11.

Geneviève, ont été enlevés à ce moment avec les enfants Moyen, qui étaient au nombre de trois, comme nous le verrons plus loin. À ce propos, le récit de l'ursuline est imprécis, puisqu'il donne l'impression que ce sont tous les enfants de l'« honnête Habitant » Macard qui sont l'objet de ce rapt. À ce moment, la famille Macard comptait cinq enfants : Marie, Geneviève, Anne et Ignace auxquels on pourrait ajouter Marguerite Nicolet issue d'un premier mariage entre Marguerite Couillard et l'interprète Jean Nicolet¹².

Le deuxième récit, celui du jésuite François Du Creux est beaucoup plus long et vient ajouter aux deux premiers épisodes racontés par l'ursuline, soit l'établissement du sieur Moyen à l'île aux Oies suivi du massacre et de l'enlèvement des enfants, deux nouveaux épisodes qui sont constitués par les négociations et prises d'otages agniers survenus après le raid dans la région de Montréal et qui ont conduit à la libération des enfants Moyen et Macard :

But the Iroquois were not all of one mind ; the Annierronons remained true to themselves, that is their cruelty was unabated ; everywhere they left bloody traces of their ferocity, and — a thing which had never happened before — they appeared thirty miles east of Quebec, where it was easier to surprise the incautious inasmuch as no one ever imagined that the Iroquois would venture so far. Their greatest piece of audacity was a raid upon Goose Island, a beautiful and fertile island twelve leagues east of Quebec. This raid took place on May 27, the day on which the feast of Corpus Christi fell. Rushing suddenly from the woods, where they had been hiding, they fell upon a man who was at a distance from the village with his wife and children. The enemy were six to one, but the man preferred to resist rather than to be captured by his bloody assailants ; he fought bravely for his life and fell pierced by the bullets from their muskets. They dragged off the woman, and when she refused to follow them they killed her with the same cruelty. The children they seized and bound ; there was a little boy of six and three little girls, the eldest being about ten, the next eight, and the third a little younger ; these unhappy innocents they carried off as slaves. But they did not long retain possession of their booty ; almost immediately righteous force compelled them to restore those whom they had ravished with such cruel ferocity.

Four days later some other Annierronons, who were passing Montreal, ascertained that one of their number, who had been captured by the French in an encounter in the previous autumn, was still alive. Measuring others by themselves they had given up hope, and felt sure that he had been killed. When they could scarcely persuade themselves that the man was alive the French who kept the man a prisoner produced him at a distance for them to see. When they came to talk with him the prisoner himself asserted to their amazement that the French were treating him kindly, and

12. AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *La première famille française au Canada, ses alliés et ses descendants*, École Catholique des Sourds-Muets, Montréal, 1906, p. 208-227.

except for his chains he had no complaint ; he was content with his lot. The Annierronons wondered at the humanity of the French and withdrew to return in a few days with several canoes and made their camp on the opposite shore. One of these canoes came up, for a parley I suppose, and was caught in the current and could not be extricated in spite of vigorous efforts of arm and paddle and went aground in shallow water, where the occupants were made prisoners by the French, who came up in a skiff. The other Annierronons, who feared a like fate, were unable to come to their assistance, and they were taken off to the fort, to get a closer view of their kinsman, but not to depart at will I have no doubt.

There were now three prisoners and next day five others belonging to the same band were added. These also had gone too far in their canoe and had been carried down by the same current to a place on the bank of the river where they felt secure, but they were mistaken. A band of young Frenchmen from the fort was on the spot armed with muskets, and the five Annierronons, being outnumbered and unwilling to risk their lives, surrendered and joined the other prisoners. Forthwith all the prisoners were placed in a shallop with an adequate escort and sent to the Governor at Quebec. The Annierronons, who thought this was their chance to recover the prisoners, attacked the boat and fired their muskets from all their canoes. Among the prisoners was one of the head-chiefs, famous for his courage and discretion. This man shouted as loud as he could and called to his countrymen. « You are killing me, » he said. « Stop ! This has to be settled by sense and not by arms ; by our own folly we are in the hands of the French ; they are treating us kindly, why harm those who do us no harm ? Try rather to get a peace made ; that will be best for us and for everybody. » Coming from a friend this was not to be disregarded ; the Annierronons promised to do their best for their chief ; meantime there would be no hostilities ; they would return at once to their own country to prevent any mischief being done to those recently captured, that is to the three little girls and the boy ; this would make an exchange of prisoners easier and peace would follow.

They kept their word ; on the last day of July, the feast of St. Ignatius, four Annierronons arrived to make peace, bringing with them the four prisoners along with two young Frenchmen, one of whom had recently been made prisoner near Three Rivers, while the other had fallen into their hands the preceding autumn near Montreal. As interpreter, they had with them a young Frenchman whom they had captured five years before ; they had retained him and he had acquired a good knowledge of the Iroquois language. These fresh envoys received a kind reception and a letter was immediately despatched to the Governor at Quebec with news of their arrival. This was a matter of importance and the Governor at once hastened to Three Rivers. After mutual greetings and congratulations a council was held at which the Annierronons openly expressed a strong desire for peace and alliance with the French.¹³

13. FRANÇOIS DU CREUX, *op. cit.*, p. 694-696. Nous citons in extenso la traduction de P.J. Robinson vers l'anglais, puisqu'il n'existe encore aucune traduction française de ce texte

Le jésuite Du Creux n'étant jamais venu dans le Nouveau Monde, c'est donc nécessairement à partir de renseignements de seconde main, des écrits ou les témoignages verbaux de ceux qui en revenaient, qu'il a produit son *Historia Canadensis*. En ce qui concerne ce récit, le témoignage sur lequel se fonde Du Creux aurait bien pu être simplement verbal, puisque la *Relation* de 1655, qui aurait dû normalement lui fournir la substance pour écrire sa chronique de cette année-là, n'était pas parvenue à bon port, le messenger l'apportant à Paris ayant été attaqué par des bandits¹⁴. D'ailleurs, cette façon de faire n'était pas étrangère à Du Creux, comme le signale l'éditeur Conacher, à propos d'un autre événement non mentionné dans les *Relations*, l'arrivée des Nipissiriniens à la mission de Sillery :

[...] This incident is not to be found in the published *Relations*. Indeed these are only two pages in the document referred to in the previous note dealing with the events that Du Creux relates in the first 13 pages of Book X. It is not surprising that Du Creux should be able to fill in some of the gaps a few years later, since he would have been in contact with missionaries recently returned from New France. It should be remembered that the last few books of Du Creux are virtually contemporary history.¹⁵

En effet, ce texte, tout en conservant des informations très précises sur le lieu et la date du raid, comporte des lacunes importantes qui démontrent une distance certaine entre l'auteur et tout le contexte entourant cet événement. Par exemple, il nous dit que l'attaque se produit « à une certaine distance du village », alors que nous avons la certitude qu'aucune agglomération de cette nature n'existait sur l'île aux Oies à ce moment. De même, le seigneur Moyen n'est pas identifié comme tel et le texte nous rapporte l'enlèvement, comme si tous les enfants appartenaient à la seule famille Moyen. Et, quand il relate l'épisode montréalais, encore ici aucun nom n'est donné, l'auteur se contentant d'identifier les deux camps, Français et Agniers, et insistant surtout sur les péripéties entourant les prises d'otages autochtones, les négociations et finalement la libération des prisonniers français. En fait, ce texte se présente comme une espèce de fable épique dans laquelle l'enlèvement des enfants français sert de prétexte pour démontrer combien la compassion démontrée par les Montréalais envers un guerrier agnier avait en fin de compte conduit tout le monde sur le chemin de la paix. Il commence par le geste héroïque de ce pauvre père de famille qui défend les siens, seul

écrit originalement en latin. Cependant, quelque temps avant son décès récent, le père Lucien Campeau, jésuite, venait de compléter une première traduction vers le français qui devrait combler ce manque.

14. *Ibid.*, p. 689, note 1.

15. *Ibid.*, p. 690-691, note 1.

contre six Iroquois armées de mousquets qui le criblent de balles. Et après toutes sortes de rebondissements, il atteint, comme par hasard, son déroulement ultime le jour même de la fête de saint Ignace, le fondateur de la compagnie de Jésus.

Ceci dit, nous pouvons maintenant confronter ces deux textes à celui de François Dollier de Casson, ancien militaire devenu prêtre sulpicien dont la carrière ecclésiastique se passa presque entièrement à Montréal. Le sulpicien, dans le début de son récit, néglige tout détail se rapportant au sieur Moyen et à son établissement à l'île aux Oies. En fait, il le commence en nous racontant comment les Français de Montréal ont gagné à leur cause un chef agnier nommé Labarique, après l'avoir recueilli et soigné lorsqu'il fut blessé, suite à un raid qu'il commandait contre des colons en train de défricher un champ. Un peu comme le fait Du Creux, Dollier de Casson tente de démontrer par son récit comment les colons de Ville-Marie, grâce à leur bienveillance envers Labarique, ont réussi du même coup à libérer les enfants prisonniers et conclure une paix avec leurs ennemis.

En ce qui concerne le raid de l'île aux Oies, Dollier de Casson y ajoute un détail important que l'on ne retrouve ni chez Marie de l'Incarnation ni chez Du Creux, à savoir que l'établissement de l'île aux Oies a été détruit :

Les Yroquois ayant, ce printemps, détruit l'île aux Oyes et mis à mort tout ce qui s'y rencontra, hormis les petits enfants de M^e Moyen et Macard ; une partie d'entre eux emmena dans leur pays ces petits prisonniers et le reste nous vint faire la guerre en cette île, où ils firent plusieurs attaques et entrèrent en plusieurs pourparlers avec le sieur de Labarique, que l'on portait toujours sur les lieux afin de leur parler. Cet homme ne put jamais réduire à la raison ces animaux féroces : toujours ils tendaient à faire quelque méchant coup.¹⁶

De fait, c'est Charles Le Moyne qui, arrivant de Québec, reconnut, parmi les Agniers venus à Ville-Marie, les coupables de l'enlèvement des enfants Moyen et Macard. Plutôt que de confronter les Iroquois ou d'entamer des pourparlers avec eux, il réussit à convaincre le gouverneur Maisonneuve que l'on devait plutôt s'emparer d'otages dont on pourrait se servir par la suite comme monnaie d'échange. Voici ses paroles telles que rapportées par Dollier de Casson : « Monsieur de Maisonneuve, voilà des gens qui ont fait un tel coup à l'île aux Oyes, qui ont tué Daubigeon et qui veulent encore vous trahir. Il faut les prendre, car ce sont des fourbes et des menteurs »¹⁷. D'accord avec Le Moyne, Maisonneuve fit dire

16. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 166.

17. *Ibid.*, p. 166. Daubigeon était un engagé qui venait d'être tué par les Agniers. La date de son inhumation (*Ibid.*, p. 169, note 14), le 31 mai 1655, nous situe peu de temps après le raid sur l'île aux Oies.

aux Agniers, qui étaient installés sur la rive sud du fleuve, en face de Ville-Marie, de venir le voir le lendemain. Il espérait alors en profiter pour se saisir des parlementaires autochtones et négocier avec eux un échange de prisonniers.

Le lendemain, deux Iroquois se présentèrent sur le fleuve en canot avec à leur bord un jeune prisonnier anglais. Mais, méfiants, ils demeuraient à distance sur l'eau, hors de portée des Français. C'est alors que Charles Le Moyne, connaissant bien les Iroquois, décida de jouer de ruse avec eux¹⁸. Il s'embarqua donc seul dans une pirogue, au fond de laquelle il avait caché deux pistolets chargés. Ainsi, feignant vouloir parlementer avec ces derniers, il s'approcha suffisamment d'eux pour les mettre en joue et faire en sorte qu'ils s'engageassent dans le courant fort du fleuve qui les déporta du côté des Français où on n'eut pas de difficulté à les maîtriser.

Bien étrangement, Du Creux rapporte cette première prise d'otages amérindiens sans faire référence à Charles Le Moyne et en supposant que le canot, tout simplement pris dans un courant trop rapide, s'échoua sur la rive opposée du fleuve où ses occupants furent la proie facile des gens de Ville-Marie. À mon avis, la version de Dollier de Casson est beaucoup plus crédible, en ce sens que les autochtones, tout comme Le Moyne, connaissaient très bien les courants du fleuve et qu'ils ne s'y seraient aventurés, dans ces circonstances, que si on les y avait forcés.

Avec ces deux otages qui s'ajoutaient à Labarique, Maisonneuve proposa dès le lendemain aux Agniers de continuer les négociations. Mais ces derniers répondirent négativement à l'envoyé du gouverneur, un chef iroquois fidèle aux Français qui, à ce moment, se trouvait à Ville-Marie. Et plutôt que de quitter les lieux, ils traversèrent le fleuve pour attaquer les Français sur leur propre terrain. Sans perdre un moment, Maisonneuve donna l'ordre à Charles Le Moyne et à Lambert Closse, le major de la garnison, d'aller à la rencontre des attaquants avec un groupe d'hommes. Dans l'escarmouche qui s'ensuivit, Le Moyne fit cinq prisonniers et Closse, avec ses hommes, mit le reste en déroute. Avec huit prisonniers, les Français se trouvaient dans une bonne position pour discuter.

Encore ici, le récit de Du Creux diffère significativement de celui de Dollier de Casson. Pour le jésuite, cette deuxième prise d'otages serait simplement le résultat de la témérité de cinq Agniers qui se seraient à nouveau aventurés dans ce

18. Arrivé en Nouvelle-France en 1641 à l'âge de 15 ans, Charles Le Moyne y entreprit une carrière d'interprète, de militaire et de marchand qui l'associa, jusqu'à sa mort survenue en 1685, aux principaux événements qui marquèrent cette époque troublée de la colonie. J.-J. LEFEBVRE, « Le Moyne de Longueuil et de Châteauguay, Charles », *DBC*, t. 1, p. 474-476.

fameux courant rapide du fleuve qui, comme leurs malheureux congénères la veille, les aurait déportés du côté de Montréal où ils auraient été cueillis par une bande de jeune français armés de mousquets. Pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-haut, ce comportement aussi stupide que Du Creux attribue aux guerriers iroquois est peu crédible.

Toujours selon Dollier de Casson, suite à ces prises d'otages, le chef iroquois ami des Français proposa alors à Maisonneuve d'aller rencontrer un grand chef iroquois, du nom de Lagrandarmée, pour lui apprendre que d'importants guerriers étaient gardés prisonniers à Ville-Marie et que les Français étaient disposés à les échanger contre des prisonniers français. Lagrandarmée se rendit à Ville-Marie, parla avec les Français et leur proposa la paix en échange de leur libération :

On lui dit que l'on accepterait, pourvu que on ramenât tous les prisonniers français ; ce que faisant on leur rendrait les leurs. Il [Lagrandarmée] donna parole de le faire dans un certain temps, à quoi il fut fort ponctuel. Il ramena les quatre enfants de M^{re} Moyen et Macard, Messieurs de S^t Michel et Trottier, avec le nommé La Perle qu'on avait perdu aux Trois Rivières, sans espérance de le ravoïr, et autres. Enfin, on leur fit rendre tous les captifs de ce pays.¹⁹

Cette version du récit de la libération des jeunes prisonniers français par Dollier de Casson implique, pour le lecteur qui suit normalement le cours du texte, que cet épisode se serait entièrement déroulé à Montréal. Or, cette interprétation entre en nette contradiction avec le récit de Du Creux, selon lequel les otages agniers auraient plutôt été amenés en captivité à Québec. Pendant ce voyage, les chaloupes sur lesquelles se trouvaient les captifs auraient été attaquées par un parti d'Agniers qui voulaient délivrer leurs congénères. Et, durant cette attaque, un chef agnier qui se trouvait parmi les captifs — probablement Labarique, un des personnages centraux du récit de Dollier de Casson — aurait supplié les attaquants de cesser cette lutte armée et plutôt de tenter de faire la paix avec les Français qui traitaient leurs otages avec compassion²⁰. C'est ainsi, toujours selon Du Creux, que les Agniers seraient retournés dans leurs pays avec l'idée d'échan-

19. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 168.

20. Bizarrement, Dollier de Casson (*Ibid.*, p. 165) fait tenir un discours semblable à Labarique, mais dans le prologue à son récit de la libération des prisonniers français, suite à des attaques répétées que le frère de ce dernier avait effectué sur les colons de Ville-Marie pour le venger : « Même une fois, il [le frère de Labarique] fit quatre attaques dans une journée, afin de se venger [à cause de son frère qu'il croyait mort] ; mais, à la dernière, ayant ouï Labarique qui l'appelait et qu'on avait porté exprès sur le lieu du combat, il lui cria : « Est-ce toi, mon frère, es-tu encore en vie ? » — « Oui, lui dit-il, et tu veux tuer mes meilleurs amis. » À ces mots, il vint à lui, doux comme un agneau et promit de ne nous faire jamais la guerre. »

ger les prisonniers français contre les otages autochtones et de faire la paix. Et cette libération aurait eu lieu quelque temps plus tard non pas à Montréal, mais à Trois-Rivières, en présence du gouverneur général de la colonie venu expressément de Québec, cela le jour de la fête de saint Ignace de Loyola!

Même si le nombre de prisonniers, soit quatre enfants et trois hommes ou jeunes hommes, correspond à quelques différences près, on est en droit de se demander ce qui justifie un tel désagrément entre les deux auteurs sur les circonstances entourant cette libération.

Parlons d'abord des différences quant à la date de la libération des prisonniers. Dollier de Casson situe ce moment beaucoup plus tard dans l'année que Du Creux. En effet, il commence son chapitre sur cet événement de la façon suivante: « *Cet automne*, entre plusieurs combats qui se rendirent ici, il y en a un qui fait connaître que les Yroquois sont bien adrets à surprendre et qu'il faut bien être sur ses gardes pour n'en être point attrapé, ayant la guerre contre eux. *Voici le fait*²¹ ». Bien que la date avancée par Du Creux, soit le 31 juillet, me paraisse plausible, puisqu'elle se situe quand même quelques mois après l'événement, celle avancée par Dollier de Casson aurait peut-être un plus grand degré de probabilité, si on tient compte du va-et-vient des prisonniers qui sont d'abord amenés au pays des Iroquois puis ramenés à Montréal ou aux Trois-Rivières. Cependant, il faut faire preuve de prudence avec le texte du sulpicien, puisqu'il relate les prises d'otages de Montréal comme si elles étaient survenues en automne, alors que nous savons très bien, par la date d'inhumation de Daubigeon tué par des membres de ce groupe d'Agniers hostiles aux Français, que ces faits se sont produits à la fin de mai et au début de juin 1655, quelques jours après les enlèvements de l'île aux Oies. Toutefois, si nous revenons au premier de ces trois récits anciens, la lettre de Marie de l'Incarnation datée du 12 octobre 1655, l'ursuline fait bien un récit d'un échange de prisonniers qui correspondrait à ceux écrits par Du Creux et Dollier de Casson, mais sans mentionner spécifiquement que les enfants Moyen et Macard en faisaient partie:

Il arriva au même temps [qu'un vaisseau nantois venu en juillet] que plusieurs Hiroquois, entre lesquels il y avoit de leurs Capitaines, furent pris par les François, tant de Mont-Réal que des trois Rivières, ce qui humilia ces Barbares au dernier point. On ne fit point de mal néanmoins aux captifs sinon de les enfermer en prison les fers aux pieds, ce qui leur sembloit doux en comparaison du feu. Eux de leur côté sachant que nous avions de leurs principaux Capitaines, traitèrent les nôtres doucement, et même les ramenèrent d'eux mêmes, demandant de renouer la paix. Ils étaient si empressés en cette demande, qu'ils mirent nos prisonniers en

21. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 164. Les italiques sont de l'auteur de cet article.

liberté sur la grève, sans demander les leurs, afin de témoigner par cette confiance que c'étoit avec sincérité qu'ils recherchaient l'alliance des Français. On leur rendit néanmoins tous leurs gens, afin de les gagner encore davantage.²²

Ce texte se trouvant dans un paragraphe commençant par « En juillet », on peut penser que Marie de l'Incarnation situe la prise des otages agniers vers ce moment de l'année. Quant à la libération des prisonniers français, il semble qu'elle ait été effectuée quelque temps avant la moisson et la pêche à l'anguille :

Depuis leur départ des [Agniers], l'on a toujours été en paix, et les Français se sont retirés dans leurs habitations qu'ils avoient presque tous abandonnés pour se réfugier ici [à Québec]. L'on a fait avec liberté la récolte des grains, on a fauché les prez et on a fait la pêche à l'anguille, ce qui a causé une joie universelle dans le pays.²³

Ceci situerait donc l'épisode de l'échange des prisonniers au plus tard entre la mi-septembre et la mi-octobre, donc au début de l'automne, à un moment que l'on peut rapprocher de celui que j'ai déduit à partir du texte de Dollier de Casson. Cependant, je suis loin d'être certain d'un accord certain entre les textes de Dollier de Casson et de Marie de l'Incarnation sur cette question et il me paraît difficile, sinon impossible, d'opter pour une hypothèse plutôt qu'une autre. Mais, la coïncidence de la libération des prisonniers avec la fête de saint Ignace de Loyola me paraît tout à fait suspecte, étant donné la dimension quelque peu épique que Du Creux a donnée à son récit. À tout le moins, on peut dire que les trois récits réunis nous permettent de dire que cette libération a été accomplie entre la mi-été et le début de l'automne, avant que le gel ou le froid ne préviennent la pêche et les déplacements en canots, ou n'endommagent les moissons.

En ce qui concerne le deuxième désaccord important entre Du Creux et Dollier de Casson, celui se rapportant au lieu de la libération des prisonniers français, Montréal ou Trois-Rivières, je pense qu'on pourra le mieux discuter en analysant un cinquième épisode du drame de l'île aux Oies que, parmi les trois auteurs, seul Dollier de Casson a ajouté en guise d'épilogue. Il s'agit du destin des jeunes prisonniers après leur libération :

Au reste, comme ces deux familles des Moyen et Macard étaient considérables, le pays reçut en ceci un grand bienfait du Montréal, ces enfants-là étant des plus considérables du Canada : ce qui se voit par leurs alliances, car mademoiselle Moyen a épousé un capitaine de condition et de mérite, appelé Mons' Dugué, lequel a été

22. MARIE DE L'INCARNATION, *op. cit.*, p. 564. Ce qu'il nous reste de la *Relation* de 1655 comprend aussi un court texte sur l'échange des prisonniers, mais qui n'apporte rien de nouveau sur la question. *Relations des Jésuites*, Montréal, Édition du Jour, 1972, t. 4, *Relations de 1655*, p. 2.

23. *Ibid.*, p. 564.

pris d'elle par les charmes de sa vertu ; mademoiselle Macard, l'aînée, a épousé monsieur Bassire, l'un des plus riches du Canada ; la cadette, sa sœur, qui est morte avait épousé un brave gentilhomme, nommé Mons^r de Viliers.²⁴

Malgré ses lacunes²⁵, comme nous le verrons plus tard, cet épilogue est intéressant, en ce sens que Dollier de Casson utilise la bonne tournure des événements pour en rejeter tout le bienfait sur les gens de Montréal. Le paragraphe suivant, qui termine ce chapitre de l'*Histoire du Montréal*, ne comporte aucune équivoque sur le sujet :

En même temps que les Yroquois nous eurent rendus nos prisonniers, nous leurs remîmes les leurs et nous conclûmes une paix, laquelle a duré un an tout entier. Que si le Montréal a servi en ces paix, pourparlers et trêves qu'il faisait, c'était toujours à ses dépens, non seulement à cause de la vie qu'on y exposait afin d'y obliger les ennemis, mais encore à cause des dépenses qu'il fallait faire pour cela, tant en voyages de Kébecq que présent et autre chose.²⁶

Comme le pensent les éditeurs de la nouvelle édition de l'œuvre de Dollier de Casson, Marcel Trudel et Marie Baboyant, il est certain que l'auteur en profite ici pour reprocher au gouverneur de l'époque, Jean de Lauson « de laisser payer par Montréal les présents qu'il fallait offrir, mais de se réserver ceux qu'on recevait en retour »²⁷. Mais, pourrait-on y voir aussi une tentative de la part du sulpicien de rétablir le récit de ces événements par rapport à la relation qu'en a fait Du Creux, dont le dénouement mettait en valeur le gouverneur Jean de Lauson, tout en laissant dans l'ombre les efforts déployés par les habitants de Ville-Marie et leurs dirigeants ?

Malgré leurs lacunes et leurs contradictions, ces trois récits, écrits au XVII^e siècle, m'ont permis d'établir d'un texte à l'autre les cinq principaux épisodes du drame de l'île aux Oies, à partir de l'établissement des colons Moyen et Macard, et de leur famille, jusqu'à sa conclusion, concrétisée dans le destin des cinq enfants survivants, en particulier les quatre filles Moyen et Macard.

24. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 168.

25. En effet, Dollier de Casson omet de parler du rôle qu'a joué Jeanne Mance envers les sœurs Moyen, du mariage d'Élisabeth Moyen avec un de ses libérateurs, Lambert Closse, le major de la garnison de Montréal, ni même de la mort du garçon Moyen, Jean-Baptiste qui avait probablement été pris en charge par les sulpiciens et qui fut tué par des Iroquois au moment où il accompagnait le père Vignal à l'île à Pierre pour y chercher des matériaux de construction. Dollier de Casson lui-même (*Ibid.*, p. 232-233) relate cet incident dans un chapitre ultérieur.

26. DOLLIER DE CASSON, *op. cit.*, p. 168.

27. *Ibid.*, p. 169, note 45.

À ma connaissance, ce raid des Agniers serait assez rapidement devenu un incident parmi bien d'autres des guerres iroquoises et les historiens ont été silencieux à son sujet pendant près de deux siècles. En effet, il faudra attendre les années 1860 pour que les ursulines, Mères Saint-Thomas et Sainte-Marie, après avoir repris *in extenso* le récit de Marie de l'Incarnation, le complète en y ajoutant les épisodes de la libération des jeunes filles, dont deux furent pensionnaires des ursulines, et de leur destinée après la conclusion de ce drame :

Du nombre des captifs fut Mlle Élis. Moyen ainsi que Mlle Macard qui venaient de sortir du pensionnat. Cependant Dieu veillait du ciel sur ces enfants. Il toucha le cœur de ces barbares qui livrèrent quelque temps après ces infortunés captifs à des ambassadeurs français. De retour en Canada, Mlle Élis. Moyen devint l'épouse du Major Lambert Closse, le « Héros » de Montréal et sa sœur Marie épousa le Capitaine Du Gué du régiment de Carignan. L'aînée des Dlls Macard devint l'épouse de M. Basire le plus riche marchand de Québec, qui s'occupa avec une extrême bonté de l'éducation de ces intéressantes orphelines dont il se fit le protecteur. Geneviève et Catherine reçurent à ses dépens leur éducation et Mlle Anne Macard fut adoptée par Mm. De la Peltrie en 1664. Geneviève devint l'épouse du Sieur de Villiers.²⁸

Cet ajout des deux auteures au récit de Marie de l'Incarnation vient confirmer — ou peut-être s'en inspire-t-il? — celui de Dollier de Casson. Cependant, il comprend un détail, lequel s'il ne s'était pas avéré faux aurait changé substantiellement notre lecture du récit de Marie de l'Incarnation. Il s'agit du fait que le texte des Mères Saint-Thomas et Sainte-Marie implique que Élisabeth Moyen et Geneviève Macard auraient été pensionnaires des ursulines *avant* le drame de l'île aux Oies. Si tel avait été le cas, on aurait eu de la difficulté à expliquer une telle omission de la part de Marie de l'Incarnation. Il faut dire qu'après l'incendie du monastère des ursulines en 1650 et la destruction des archives du Couvent, la liste d'élèves avait été reconstituée de mémoire, donc qu'il pouvait s'y être glissé des erreurs. Heureusement, la dernière étude de Marcel Trudel sur les écolières des ursulines de Québec nous permet d'avoir une vue plus juste de la trajectoire suivie par certaines des filles Moyen et Macard, après leur libération des mains des Agniers²⁹. Contrairement aux enfants Moyen, les parents des enfants Macard sont encore vivants après le raid. On peut donc penser que leurs deux filles, Geneviève et Marie, leur ont été rendues rapidement, aussitôt libérées. Et, grâce

28. MÈRE SAINT-THOMAS (CATHERINE BURKE) ET MÈRE SAINTE-MARIE (ADÈLE CIMON), *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, t. 1, Québec, C. Darveau, 1863, p. 322-323.

29. MARCEL TRUDEL, *Les écolières des Ursulines de Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1999, 440 p.

à la générosité des jésuites et de Madame de La Peltrie, les deux sœurs ont pu bénéficier de séjours au pensionnat des ursulines de Québec : Marie, entre 1657 et 1662 ; et Geneviève, de 1659 à 1660. Quant, à Élisabeth (ou Isabelle) Moyen, devenue orpheline, on la retrouve pensionnaire des ursulines grâce à la générosité des jésuites dès octobre 1655, demeurant à Québec durant un peu plus d'une année³⁰ puisqu'elle épouse Lambert Closse l'année suivante. Mais curieusement, on ne trouve aucune trace de Marie Moyen, la sœur cadette d'Élisabeth, dans la liste des élèves du pensionnat des ursulines de Québec établie par Trudel.

Quelques années après le livre des Mères Saint-Thomas et Sainte-Marie, paraît, de 1865 à 1866, l'*Histoire de la colonie française en Canada* d'Étienne Michel Faillon³¹. L'historien y réunit, en s'y référant, les récits de Marie de l'Incarnation et de Dollier de Casson ; il y ajoute aussi des notes historiques sur le début de colonisation entreprise par Montmagny et sur Jean-Jacques Moyen³². Comme il se doit, l'historien se sert du récit de l'ursuline comme introduction et il poursuit, bien sûr, avec celui du sulpicien, en insistant sur les épisodes montréalais des prises d'otages menant à la libération des enfants captifs :

Parmi les captifs qu'ils ramenèrent, on distingue surtout les deux demoiselles Moyen, dont la plus jeune n'avait alors que huit ans, les deux filles de M. Macard, Michel Messier, sieur de Saint-Michel, Gilles Trottier, interprète de Ville-Marie, et le nommé *la Perle*, pris aux Trois Rivières, du retour duquel on n'avait plus d'espoir. Made-moiselle Mance reçut à l'Hôtel-Dieu les demoiselles Macard et Moyen, et leur témoigna l'affection et la sollicitude d'une mère. Elle prit soin des deux premières, et développa heureusement les belles qualités et les germes de vertu qui les mirent, par la limite, en recommandation dans la Nouvelle-France.³³

Il se peut que, tout de suite après leur libération, Jeanne Mance ait pris les quatre jeunes filles sous sa protection, mais, comme nous l'avons vu plus haut avec la recherche de Trudel sur les élèves des ursulines et celles de Couillard-Després sur la famille Macard, le séjour de trois d'entre elles à Montréal n'aurait pu se prolonger

30. *Ibid.*, p. 169, 178 et 191. À propos de la famille Marguerite Couillard - Nicolas Macard dit Champagne, voir AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *La première famille française...*, p. 208-223. De plus, il est intéressant de voir l'implication des jésuites dans l'éducation des jeunes filles, après leur libération. Cette attitude nous laisse soupçonner un engagement beaucoup plus grand de ces missionnaires jésuites dans le processus de libération des captifs que ne le laisse croire Dollier de Casson. En effet, l'année précédant le raid, soit 1654, le jésuite Simon Le Moyne avait été directement impliqué dans un processus de paix avec les Iroquois (*Relations des Jésuites*, op. cit., t. 4, *Relations de 1656*, p. 15-18).

31. MICHEL ÉTIENNE FAILLON, *Histoire de la colonie française en Canada*, Montréal, Bibliothèque paroissiale, 1865-1866, 3 vol.

32. *Ibid.*, p. 232-239.

33. *Id.*, p. 238-239.

que de quelques semaines tout au plus. En effet, les demoiselles Macard auraient normalement dû retourner chez leurs parents toujours vivants et nous savons qu'Élisabeth Moyen devint pensionnaire des ursulines dès octobre 1655. Reste la plus jeune des deux sœurs Moyen, Marie, laquelle aurait pu être prise en charge à plus long terme par Jeanne Mance. En effet, Ghislaine Legendre, éditrice de l'*Histoire simple et véritable* de l'hospitalière Marie Morin, liste la jeune fille comme « protégée de Jeanne Mance après la mort de ses parents et son retour de captivité chez les Iroquois »³⁴. De plus, Marie Morin signale que Marie Moyen abandonna son noviciat chez les hospitalières en 1661 :

Des le premier hiver, elles reçurent deux novices. La première fut Mademoiselle de Belestre, qui étoit passée de France en Canada avec Mademoiselle Mance en la compagnie de nos sœurs, mais elle en sortit bien tost aussi bien que Mademoiselle Moyen, fille adoptive de Mademoiselle Mance, l'esté suivant, qui est l'an 61 que j'écris.³⁵

À l'été de 1661 la sœur de Marie, Élisabeth Moyen, était déjà mariée à Lambert Closse depuis 1657 et habitait Montréal. Sa fille unique, Jeanne-Cécile née en 1660, avait eu comme parrain et marraine Paul de Chomedey et Jeanne Mance³⁶. Cette association des sœurs Moyen à Jeanne Mance ne devait pas se démentir dans les années soixante puisqu'en 1669 Jeanne-Cécile, la fille d'Élisabeth, remplaça la bienfaitrice comme marraine à un baptême et que, en 1670, Jeanne Mance agit à nouveau comme marraine, cette fois du fils de Marie Moyen et de Sidrac du Gué³⁷. Il existait donc un lien affectif très fort entre les sœurs Moyen et Jeanne Mance. Et c'est probablement dans cette perspective que nous devons comprendre le texte de Faillon cité plus haut.

Avec le récit historique qu'en a fait Faillon, on peut dire que le drame de l'île aux Oies est à peu près fixé dans ses cinq principaux épisodes. Il fut cependant repris en 1906 par l'abbé Azarie Couillard-Després, avec quelques variantes importantes³⁸. Dans le récit de l'abbé, qui fut écrit dans la perspective d'une histoire de la famille Couillard, la mère des enfants Macard étant Marguerite Couillard, fille de Guillaume et sœur de Louis qui deviendra seigneur de la Rivière-du-Sud, le seigneur Moyen est décrit comme « un brave cultivateur de l'île aux Oies », portrait plutôt attribué à Nicolas Macard par Marie de l'Incarnation qui

34. MARIE MORIN, *Histoire simple et véritable. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*, Ghislaine Legendre dir., Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1979, p. 339.

35. *Ibid.*, p. 119.

36. MARIE-CLAIRE DAVELUY, *Jeanne Mance*, Montréal, Albert Lévesque, 1934, p. 273.

37. *Ibid.*, p. 275.

38. AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *La première famille française...*, p. 210-213.

avait qualifié ce dernier d'« honnête habitant ». Aussi, l'historien dramatise beaucoup le récit en montrant les Iroquois comme des ravisseurs barbares et cruels qui s'enfuient dans les bois avec leurs proies. Enfin, il simplifie le récit en faisant tout simplement amener les enfants par les Iroquois vers Ville-Marie où ils sont interceptés par des Français sous la commande de Lambert Closse et échangés contre quelques otages Iroquois qui étaient déjà gardés prisonniers à cet endroit. Couillard-Després, probablement influencé par le récit des ursulines Mère Saint-Thomas et Mère Sainte-Marie qui parlent du mariage d'Élisabeth Moyen avec le « héros de Montréal », se trouve ainsi à donner un rôle absolument prépondérant à Lambert Closse dans la libération des jeunes prisonniers, rôle qui ne ressort pas nécessairement de cette façon dans le récit de Dollier de Casson qui fait une place importante à Charles Le Moyne dans les deux prises d'otages et le dénouement qui s'ensuit. Finalement, l'abbé ramène la couverture du côté de Québec en trafiquant une citation supposément textuelle de Faillon pour y introduire, en compagnie de Jeanne Mance, Madame de La Peltrie comme bienfaitrice des quatre jeunes filles :

Les demoiselles Moyen et Macard furent traités avec la plus grande sollicitude par Mlle Jeanne Mance et Madame de La Peltrie. Ces deux personnes dévouées prirent soin de leur éducation et développèrent en elles ces belles qualités du cœur et de la vertu, qui les mirent en recommandation dans la Nouvelle-France.³⁹

Couillard-Després qui, ailleurs dans son livre cite les *Annales des Ursulines*, avait sans doute lu les Mères Saint-Thomas et Sainte-Marie et connaissait donc le rôle qu'aurait pu jouer Madame de La Peltrie auprès des filles Macard⁴⁰. Toutefois, le moyen trouvé par Couillard-Després pour corriger son collègue est pour le moins cavalier !

En 1912, Couillard-Després, dans son *Histoire des seigneurs de la Rivière du Sud*, reprend le même récit en lui enlevant une bonne partie de sa rhétorique dramatique sur les Iroquois et en l'amputant de sa référence à Dollier de Casson sur l'échange des otages iroquois et des prisonniers français à Montréal. Il y ajoute cependant, puisque son intérêt porte sur l'histoire de la famille Couillard, que, juste avant l'attaque, le seigneur Moyen venait de vendre la moitié de sa seigneurie à Louis Couillard de Lespinau.

39. *Ibid.*, p. 212. Voir ci-haut, la citation de Faillon reliée à la note 331.

40. MÈRE SAINT-THOMAS ET MÈRE SAINTE-MARIE, *op. cit.*, p. 322-323. Cependant, il semble bien, si on en croit les ursulines, que Anne Macard ne fut « adoptée » qu'en 1664 par Madame de La Peltrie, son père étant décédé à Québec en 1659 et sa mère seulement en 1705. Toutefois, il faut dire que, d'après l'étude récente de M. TRUDEL, *Les écolières...* *op. cit.*, l'implication de Madame de La Peltrie dans l'éducation des filles Macard fut bien réelle.

La seconde partie de la Rivière-du-Sud passa aux mains de M. Jean-Jacques Moyen, sieur des Granges, le 10 janvier 1654. Cette vente fut faite au prix de trois mille livres, par l'entremise d'Adrien Huault, écuyer, sieur de la Ballaye et de Mézy, frère de M. de Montmagny. M. Moyen, qui appartenait à une riche famille bourgeoise, au printemps de la même année, émigra au Canada avec sa femme, Élisabeth le Brest, et ses enfants. Il s'établit sur l'île aux Oies, dont le sol, très fertile, était plus propre au défrichement. De vastes prairies naturelles, à moitié défrichées, s'étendaient à perte de vue ; à peine rencontrait-on ça et là quelques terres plus boisées que M. de Montmagny avait commencé à mettre en valeur dès l'automne 1645. M. Moyen ne put travailler longtemps sur son île ; les Iroquois anéantirent ses plus chères espérances. Au mois de juin 1655, le jour de la Fête-Dieu, au moment où il était dans les champs, il fut tué par les barbares avec sa femme et ses serviteurs. Ses trois enfants furent enlevés avec deux filles d'un habitant de Québec, Nicolas Macard, époux de Marguerite Couillard. Ces jeunes captifs furent délivrés à Montréal par Lambert Closse qui épousa l'aînée des Dlle Moyon, Élisabeth ; Marie Moyon devint la femme de M. Sidrac Dugué, sieur de Boisbriant, fils de Pierre Dugué, sieur de la Boulardièrre et de Périnne de Chamballe, de Perseuil, évêché de Nantes. Le mariage eut lieu le 7 novembre 1667, à Montréal. M. Dugué décéda en 1688, un an après sa femme.

Le 11 mai 1655, quelques semaines avant sa mort, M. Moyen avait vendu une partie de ses terres avec la moitié de l'Île-aux-Oies et de l'Île-aux-Grues à Louis Couillard de l'Espinay, qui, en 1668, acheta de M. de Boisbriant, représentant les héritiers Moyon, le reste de la succession. Bien peu de travaux avaient été faits sur ce domaine. Il était réservé au nouveau seigneur et à ses descendants de le coloniser.⁴¹

On reconnaît bien, dans cette version du récit, les épisodes un et deux concernant l'établissement de J.-J. Moyen et le massacre suivi de l'enlèvement des cinq enfants. Par contre, l'épisode trois concernant les négociations et les deux prises d'otages agniers à Montréal est complètement escamoté. Quant à l'épisode quatre concernant la libération des jeunes captifs, il est résumé en quelques mots et se confond pratiquement avec l'épisode cinq portant sur leur destin, après leur retour dans la colonie. Je pense qu'il faut voir dans cette nouvelle mise en forme du récit par Couillard-Després une espèce d'appropriation de ce drame et des circonstances qui l'ont entouré par un historien férù d'histoire locale et de généalogie. Cette tentative d'appropriation est d'autant plus évidente que, dans le dernier paragraphe qui vient clore le récit, l'auteur nous montre bien que le massacre de l'île aux Oies joua un rôle essentiel dans l'acquisition de cette seigneurie par son ancêtre Louis Couillard de L'Espinaie. La table était mise pour la famille Couillard.

41. AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *Histoire des seigneurs...*, p. 11-12.

D'ailleurs, le récit publié en 1912 par Couillard-Després fut repris à peu près intégralement par le docteur Jean-Marie Lemieux, dans son histoire de l'île aux Oies et de l'île aux Grues⁴², à cette exception près que l'auteur y intercale la citation de Faillon tirée de Dollier de Casson qui se retrouve déjà dans le récit de 1906 de Couillard-Després! Cette fidélité aux récits de Couillard-Després renforce encore plus notre idée de l'appropriation de ce récit par les historiens locaux, lequel à force de répétition en vient à prendre une forme standard de laquelle il devient difficile de dévier. Et c'est bien ce qui se produisit quand, en 1994, l'historien Jules Vézina publia sa synthèse historique et généalogique de l'archipel de l'île aux Grues⁴³. Absolument tous les détails qui nous sont rapportés sur les événements reliés au massacre de l'île aux Oies se retrouvent dans les récits de Couillard-Després réarrangés par le docteur Lemieux. Le récit de Vézina, dans sa forme simplifiée qui ne s'embarasse plus d'aucun détail difficile d'interprétation, possède toutes les caractéristiques du récit populaire avec son début, le cœur de l'action, et ses conclusions parfois heureuses (le mariage d'Élisabeth Moyen à Lambert Closse) et parfois malheureuses (la mort de Lambert Closse et du garçon Moyen aux mains des Iroquois); sous cette forme, il est prêt à passer dans la tradition orale des insulaires et des habitants de la Côte-du-Sud.

Le massacre du 27 mai 1655, et les événements qui s'ensuivirent à partir du printemps et probablement jusqu'à l'automne eurent des répercussions qui s'étendirent au-delà de la sphère des historiens. Sans dire qu'elles s'emparèrent de l'imagination populaire, puisque nous n'avons relevé aucune tradition populaire à leur sujet, légende ou même chanson, les infortunes de la famille Moyen inspirèrent quand même quelques écrivains.

En 1900, on retrouve Élisabeth Moyen comme héroïne principale du roman historique de Laure Conan, *L'oublié*⁴⁴, « ouvrage couronné par l'Académie française »⁴⁵. L'histoire commence au moment de la libération de la jeune fille des mains des Iroquois par Lambert Closse, l'invulnérable défenseur de Ville-Marie, et la prise en charge de cette dernière par Jeanne Mance. L'adolescente, devenue

42. J.-M. LEMIEUX, *L'île aux Oies et l'île aux Grues*, Montréal, Leméac, 1978, p. 33-34.

43. JULES VÉZINA, *Histoire et généalogie d'un archipel. La Côte-du-Sud, Île aux Grues*, Association historique, 1994, p. 26-27. Il est à noter que cette version du récit, tout en faisant une place à la destinée de deux des enfants Moyen, Élisabeth et Jean-Baptiste, néglige complètement les demoiselles Macard.

44. Pour cet article, j'ai utilisé l'édition de 1960 dans laquelle on trouve la préface à la deuxième édition par l'abbé G. Bourassa et les illustrations de C.A. David : LAURE CONAN, *L'oublié*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1960, 123p.

45. MICHELINE DUMONT, *Laure Conan*, coll. « Classiques canadiens », n° 20, Montréal, Fides, 1959, p. 16.

assistante de Jeanne Mance dans son œuvre de bienfaisance chez les hospitalières, tombe bien vite amoureuse de son libérateur et l'épouse dès l'année suivante. Pris entre son amour pour sa jeune femme de 16 ans et son vœu de combattre les Iroquois, Lambert Closse cèdera quand même à l'offre du gouverneur Maisonneuve de s'établir sur un bout de terre défriché sur le flanc du Mont Royal. C'est là qu'il trouvera le bonheur avec Élisabeth Moyen, dont il aura un enfant, une fille. Cependant, l'ennemi iroquois continue à se faire de plus en plus menaçant et, après avoir omis de s'engager avec le groupe de jeunes gens commandé par Aulac (Dollard des Ormeaux) lesquels, comme le dit l'histoire, devaient payer de leurs vies leur héroïque défense de la colonie, Lambert Closse décide de se porter une autre fois au combat contre les Iroquois faisant une nouvelle attaque contre Montréal. Durant le violent combat qui s'ensuit, son invulnérabilité légendaire ne le sert pas et il est tué d'une balle de mousquet en plein front. Élisabeth Moyen est alors laissée seule avec son malheur. C'est sur cette note sombre que se termine ce roman qui prend des allures de tragédie⁴⁶.

La critique littéraire ne faisant pas partie de mon champ de compétence, je ne m'aventurerai pas sur ce terrain pour analyser cette œuvre que l'abbé Bourassa, dans sa préface à la seconde édition, a qualifiée de « délicat et pur roman »⁴⁷. Je l'aborderai donc par rapport au récit historique qui s'est construit entre 1655 et 1950.

Le roman de Laure Conan ne contient pas un récit par ordre chronologique des événements de l'île aux Oies ; il s'agit d'une œuvre littéraire construite autour des relations entre les différents protagonistes. Cependant, on peut y retrouver ça et là, surtout dans les quarante premières pages, des éléments se rapportant aux cinq épisodes définies à partir des récits du XVII^e siècle.

Tout d'abord, en nous parlant du statut socio-économique de la famille Moyen, Laure Conan utilise l'expression « Famille considérable » que nous avons relevée chez Dollier de Casson et que nous retrouvons par la suite chez Faillon⁴⁸. De plus, elle ne dit mot de l'achat de la seigneurie de l'île aux Oies ni de l'arrivée récente de la famille en Nouvelle-France.

L'auteure demeure tout aussi floue quant aux circonstances du massacre et de l'enlèvement des enfants. Elle utilise le qualificatif « démons » que les Iroquois, impressionnés par la résistance des colons, appliquaient aux Français de la vallée du Saint-Laurent, terme déjà noté par Marie de l'Incarnation et qui a été repris

46. D'ailleurs, LAURE CONAN a écrit une pièce de théâtre demeurée inédite, intitulée *Au Jour de Maisonneuve*, qui est une adaptation de *L'oublié* (MICHELINE DUMONT, *ibid.*, p. 88-90).

47. LAURE CONAN, *op. cit.*, p. 17.

48. *Ibid.*, p. 38.

dans le récit de Faillon. Pour ce qui est du lieu du massacre, aucune référence n'est faite à l'île aux Oies. Tout au plus sait-on que la jeune Élisabeth Moyen a été libéré grâce aux efforts de « généreux inconnus », donc qu'elle n'est pas de Ville-Marie, puisque c'est à cet endroit qu'a lieu sa libération⁴⁹.

Elle avait vu massacrer ses parents, tout ce qu'elle possédait disparaître dans les flammes, il ne lui restait plus sur terre que la protection de ces généreux inconnus, qui l'avaient rachetée, et pourtant, ce qui dominait en son cœur, en ce moment, c'était une reconnaissance inexprimable, le sentiment d'une protection maternelle et puissante.⁵⁰

Cependant, le fait qu'après sa libération, Élisabeth Moyen écrit à Marie de l'Incarnation, donc au couvent des ursulines de Québec où elle avait été pensionnaire, nous fait penser que le massacre aurait dû se passer dans cette région. C'est aussi dans cette lettre que la jeune fille affirme regretter « de n'avoir pas péri avec ma famille »⁵¹. Ceci explique que le roman ne fasse aucune mention des quatre autres enfants enlevés lors du massacre. Par ce procédé, qui va à l'encontre des faits historiques, l'auteure a tout simplement voulu se débarrasser de personnages secondaires encombrants et se concentrer sur le couple Closse-Moyen. Cet aspect se vérifie plus loin dans le roman, au moment où Claude de Brigeac, secrétaire de Maisonneuve et prétendant d'Élisabeth Moyen, qui avait accompagné l'abbé Vignal dans une excursion sur une île du fleuve, est fait prisonnier et puis tué par les Iroquois⁵². Or, nous l'avons vu, c'est au cours de cet incident que, selon Dollier de Casson, le jeune Jean-Baptiste Moyen, le frère d'Élisabeth et de Marie, avait aussi trouvé la mort. Le silence de Laure Conan sur la mort du jeune homme vient préciser de façon certaine ses intentions. Ceci lui permet de tout de suite braquer l'éclairage sur son héroïne aux cheveux blonds, seule prisonnière à faire partie de l'échange.

Le gouverneur [Maisonneuve] saisit sa longue vue. Après un examen rapide, il dit joyeusement : « L'échange que j'ai proposé est accepté. Ce sont des Iroquois et il y a une tête blonde dans le canot. Ce doit être cette pauvre petite Mlle Moyen qui nous arrive. »⁵³

De même, en ce qui concerne la négociation et les prises d'otages qui ont mené à la libération des prisonniers français, Laure Conan passe sous silence le rôle qu'y a joué Charles Le Moyne et en attribue tout le mérite à Lambert Closse.

49. *Id.*, p. 38.

50. *Id.*, p. 33-34.

51. *Id.*, p. 50-51.

52. *Id.*, p. 114.

53. *Id.*, p. 28.

En effet, Charles Le Moyne est réduit au simple rôle d'interprète — il s'exprime dans un « mauvais iroquois » — au moment de l'échange du seul otage Amérindien, du nom de La Plume, contre la jeune captive⁵⁴. Ce La Plume est encore mentionné par Faillon via le récit de Dollier de Casson, et, encore ici, l'auteure n'a pas voulu s'embarrasser de la complexité des tractations qui ont eu lieu à ce moment, ce qui aurait sans doute nui au développement de son propre récit.

Quant à l'épisode de la libération de la jeune captive, il va dans le sens de Faillon reprenant Dollier de Casson, c'est-à-dire qu'il se passe à Ville-Marie, seulement « quelques semaines » après l'enlèvement, donc au tout début de l'été⁵⁵. Cependant, la jeune fille, qui apparaît pour la première fois dans le récit à bord d'un canot qui la ramène à Montréal, aurait passé quelque temps en Iroquoisie. En effet, elle y aurait été prise en charge par une « capitainesse » agnier dans l'intention d'en faire « la femme d'un grand chef »⁵⁶. Aussi, elle avait eu le temps d'adopter certains éléments de la tenue vestimentaire autochtone, comme le démontre le « chapeau de feuillage » dont elle se débarrasse au moment de son arrivée⁵⁷.

Il va sans dire que c'est l'épisode qui suit la libération d'Élisabeth Moyen qui est le mieux représenté dans le roman, puisqu'il en constitue le sujet : l'amour naissant entre la jeune femme et son libérateur, leur mariage et finalement la mort tragique du héros. Comme de raison, c'est la version de Faillon, celle de la prise en charge immédiate d'Élisabeth Moyen par Jeanne Mance, qui cadrerait le mieux dans l'optique de la romancière. De toute façon, Laure Conan n'avait pas d'autre choix puisque, comme nous l'avons vu, les documents historiques connus à son époque abondaient aussi dans ce sens. Il est aussi intéressant de noter que la lettre écrite par Élisabeth Moyen à Marie de l'Incarnation implique qu'elle avait été élève des ursulines avant son enlèvement. Ceci rejoint la version de Mère Saint-Thomas et de Mère Sainte-Marie déjà discutée ci-haut. Laure Conan aurait-elle connu l'ouvrage des ursulines ? Ceci est fort possible, puisque la romancière a été pensionnaire au Couvent des Ursulines de Québec de 1858 à 1862 et que *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours* a été publié en 1863⁵⁸. Il serait donc fort probable que notre auteure, âgée de 17 ans en 1662, ait pu rencontrer la religieuse historienne. Un autre aspect intéressant de cet épisode est la naissance de l'enfant unique produit par l'union de Lambert Closse et

54. *Id.*, p. 31.

55. *Id.*, p. 28.

56. *Id.*, p. 30.

57. *Id.*, p. 34.

58. MICHELINE DUMONT, *op. cit.*, p. 13 ; MÈRE SAINT-THOMAS ET MÈRE SAINTE-MARIE, *op. cit.*

d'Élisabeth Moyen. Cette petite fille — en fait le deuxième enfant d'Élisabeth Moyen, puisqu'elle avait accouché d'un premier mort-né en 1658⁵⁹ — apparaît soudainement à la cent-treizième page du roman et en disparaît tout aussi bizarrement, sans même que l'on puisse connaître son nom. Encore ici, la romancière accorde une place de choix aux thèmes de l'amour impossible et de la souffrance que l'on retrouve récurants dans la majeure partie de son œuvre⁶⁰. C'est ainsi que, après la mort de Closse, « pâle et tremblant, [Maisonnette] prit le mousquet du héros, le chargea et, tout brisé de douleur, subitement vieilli, se dirigea vers la maison de la pauvre jeune veuve où le deuil allait entrer pour jamais »⁶¹.

Biographe de Jeanne Mance, Marie-Claire Daveluy est aussi entrée nécessairement en contact avec les événements de 1655 à l'île aux Oies. Elle en a produit une version que l'on pourrait qualifier de « montréalaise », c'est-à-dire principalement fondée sur Dollier de Casson et Faillon :

L'automne 1654 et le printemps 1655 furent troublés de nouveau par des escarmouches nombreuses de la part des Iroquois. Il y eut des alternatives de revers et de succès. Charles Lemoine et le Major Closse tinrent en échec, finalement, tous ces rusés et féroces combattants. Par leurs soins un échange heureux de prisonniers de guerre fut rendu possible durant l'été. Les Iroquois, dit Dollier de Casson « ramenèrent à Ville-Marie les quatre enfants de Messieurs Moyen et Macard, aussi Messieurs de Saint-Michel et Trottier avec un nommé La Perle qu'on avait perdu aux Trois-Rivières sans espérance de la revoir, d'autres encore ; enfin on leur fit rendre tous les captifs de ce pays. Au reste, ajoutait-il, ces deux familles des Moyen et des Macard étaient si considérables, que le pays reçut en ceci un grand bienfait du Montréal...

« Le bienfait », ce fut Jeanne Mance qui lui imprima en dernier lieu son cachet le plus délicat. Les quatre enfants que les colons de Montréal accueilleraient un soir, les larmes aux yeux ; tous ces pauvres petits enfants à moitié morts d'effroi, de misère et de chagrin, on les confia aussitôt à Jeanne Mance. Nulle mieux qu'elle, peut-être, n'aurait su se pencher avec une douceur enveloppante sur cette émouvante détresse enfantine. Nulle, en tout cas, ne pouvait mieux leur donner asile, confort et soins.⁶²

Il faut dire, à la défense de l'historienne, qu'elle fait tout de même référence à l'île aux Oies dans une note attachée à la fin de son récit. Aussi, elle s'y réfère à *L'Oublié* de Laure Conan, « notre première romancière canadienne ». C'est quand

59. MARIE-CLAIRE DAVELUY, « Closse, Raphaël-Lambert », *DBC*, t. 1, p. 236-238.

60. RÉJEAN BEAUDOIN, *Le Roman Québécois*, Collection Boréal Express, n° 3, Montréal, Boréal, 1991, p. 30-32 ; ANDRÉ BROCHU, « Le cercle et l'évasion verticale dans *Angéline de Montbrun* de Laure Conan », *Études françaises*, n° 1, 1965, p. 90-100.

61. LAURE CONAN, *op. cit.*, p. 123.

62. MARIE-CLAIRE DAVELUY, *Jeanne Mance*, p. 167-168.

même à partir de ce substrat historique, très probablement influencé par le personnage créé par Laure Conan, que Marie-Claire Daveluy met en scène, mais de façon très anecdotique dans deux romans de la série des Aventures de Charlot, Élisabeth Moyen sous les traits d'une jeune femme inquiète et triste faisant partie de la petite société coloniale de Ville-Marie⁶³. Utilisé comme toile de fond et présenté sans aucune épaisseur, le personnage d'Élisabeth Moyen ainsi considéré ne mérite pas vraiment qu'on s'y arrête.

Enfin, il faut souligner l'apparition récente sur Internet du récit de Claude Masse qui, cette fois, met l'accent sur les deux premiers épisodes, soit l'établissement du seigneur Moyen à l'île aux Oies et le massacre de 1655⁶⁴. Ce texte, qui porte en sous-titre, « La méprise » est construit autour du fait que Jean-Jacques Moyen, puisqu'il venait de vendre la moitié de sa seigneurie à Louis Couillard, devait se trouver, un an à peine après son arrivée en Canada, dans une impasse financière, laquelle, ajoutée aux difficultés inhérentes à la colonisation et aux guerres iroquoises, l'avait complètement démoralisé, jusqu'à affecter son état mental. En fait, Moyen est présenté comme le Parisien ignorant tout du Nouveau Monde qui viendra s'y mettre les pieds dans les plats, entraînant à sa suite son entourage dans un drame atroce, puisque lui, sa conjointe et ses domestiques seront massacrés et ses trois enfants enlevés par les Agniers.

Claude Masse y mélange allègrement, et souvent de façon heureuse, l'histoire et la fiction. Ce qui a pour résultat de donner un récit très vivant, dans lequel l'auteur manifeste une connaissance approfondie des lieux et du cadre environnemental dans lequel se déroule l'action. En termes d'appropriation, cet aspect est absolument important et marque une évolution nouvelle du récit, puisque les auteurs qui ont précédé Masse n'ont pas parlé de ce cadre environnemental ou, s'ils l'ont fait, ils se sont référé de façon vague aux prairies naturelles et à leur fertilité. Avec Masse, nous sommes en présence d'un auteur — ou d'un conteur — qui donne l'impression d'avoir « marché » les lieux du drame, ce qui a comme conséquence que nous entrons d'autant plus facilement dans son discours et cette atmosphère angoissante des guerres iroquoises.

Ce texte, que l'on pourrait qualifier de fiction historique puisqu'ils laisse de côté un aspect important du récit, soit l'implication de la famille Macard, montre des affinités certaines avec ceux de l'abbé Couillard-Després, l'historien

63. MARIE-CLAIRE DAVELUY, *Perrine et Charlot à Ville-Marie*, Montréal, Granger Frères, 1940, p. 70, 71, 81, 91 et 98 ; MARIE-CLAIRE DAVELUY, *Le cœur de Perrine*, Montréal, Granger Frères, 1940, p. 181, 182, 186, 188 et 230.

64. CLAUDE MASSE, *Archipel de l'Île aux Grues. L'archipel des sorciers. Deuxième épisode, Île-aux-Oies : La méprise — Juin 1655*, h. (2003)

de la Côte-du-Sud⁶⁵. En effet, comme Couillard-Després, il situe l'événement en juin 1655, alors que les documents anciens donnent la date du 27 mai 1655, et il attribue à Lambert Closse un rôle tout à fait prépondérant dans la libération des captifs et les prises d'otages amérindiens à Ville-Marie⁶⁶. Enfin, — à l'instar de Couillard-Després, mais dans une perspective bien différente de celle que nous avons soulignée, Masse attribue une grande importance à la transaction qui conduit Jean-Jacques Moyen à céder une partie de ses terres à Louis Couillard. Pour ces raisons, je pense qu'on peut considérer Masse, comme un héritier de Couillard-Després, au même titre que les historiens plus récents, Lemieux et Vézina, qui ont écrit sur le sujet. Cependant, le texte de Masse a comme principale qualité d'incarner encore plus profondément les événements de 1655 dans la réalité de l'île aux Oies et de lui faire faire un pas de plus dans l'univers de la fiction.

Ce long périple dans les documents et la littérature tant historique que de fiction nous aura au moins permis de voir comment peut se structurer un discours historique et comment ce discours peut être repris et réinterprété à différentes époques selon les préoccupations et intérêts des auteurs qui s'y sont intéressés. Le discours, même fixé par l'écrit, est une matière vivante en perpétuelle transformation. Il est pris, délaissé et repris par les humains qui le remodelent, chacun à sa façon. Ce point de vue nous amène à dire que ce qui se raconte autour du drame de 1655 à l'île aux Oies n'a pas encore fini d'évoluer. Peut-être que de nouveaux documents seront trouvés ? Peut-être aussi que, tous ces vestiges matériels mis au jour sur le site du Rocher de la Chapelle trouveront une voix et ajouteront de nouvelles phrases au récit ?

Manuel Marquette

65. AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *La première famille...*, p. 210sq. ; AZARIE COUILLARD-DESPRÉS, *Histoire des seigneurs...*, p. 11-12.

66. CLAUDE MASSE, *op. cit.*, p. 1 et 7.